

VILLE D'UGINE ARRETE DU MAIRE N° 2022-244

Service Cadre de vie

Objet : Festival du Jeu et du Jouet

Le Maire de la Ville d'Ugine,

Vu les articles n° L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 110-3; R 411-7 et R 411-25,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière visée par arrêté interministériel en date du 24.11.1967 modifié, et l'arrêté du 7 juin modifié

Vu la demande du service Affaires Générales et Culturelles de la ville d'Ugine ;

Vu l'avis favorable de la Police Municipale ;

Vu l'avis favorable du Service Cadre de Vie ;

Considérant qu'il convient de favoriser le bon déroulement du Festival du Jeu et du Jouet 2022 :

ARRETE

Article 1er:

La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur et sans moteur seront interdits sur les voies et parkings ci-dessous, du samedi 3 décembre 2022 à 6h00 au dimanche 4 décembre 2022 à 22h00 :

- Place André Cerbonney,
- Avenue Perrier de la Bâthie (portion comprise entre le Collège et le complexe sportif).

Article 2

L'article 1er du présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules des exposants, et aux véhicules de services et de secours.

Article 3:

La signalisation nécessaire se fera conformément à la règlementation en vigueur.

Article 4: Exemplaire du présent arrêté sera transmis à :

- . Service Affaires Générales et Culturelles;
- . M. l'Adjudant, Commandant la Brigade de Gendarmerie ;
- . M. le Chef de Centre, Commandant le Centre de Secours ;
- . Centre de Secours Principal d'Albertville :
- . Police Municipale;
- Agglomération Arlysère :
- . Services Techniques Municipaux :
- . Service Cadre de Vie :

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

 Informe que le présent arrête peut faire l'objet d'un recours pour excès de pourvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le

0 9 NOV. 2022

Fait à Ugine, le 8 novembre 2022

Pour le Maire Empêché,

Michel CHEVALLIER
Maire-Adjoint

